



Assurance épargne liée à des fonds de placement à prime unique

Grâce à l'épargne dynamique liée à cette assurance, vous bénéficiez d'une protection financière pour vous et votre famille. Des fonds de placement attrayants vous permettent de réaliser vos objectifs d'épargne.

Comment fonctionne l'assurance vie liée à des fonds de placement financée au moyen d'une prime unique ?

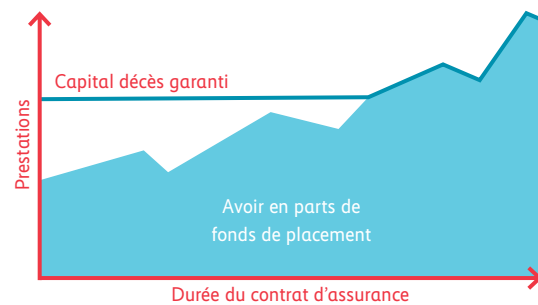
Souhaitez-vous :

- Investir votre argent de manière diversifiée?
- Bénéficier d'un rendement intéressant?
- Assurer une protection financière à vos proches?
- Soutenir financièrement vos enfants?

Vos avantages avec l'Assurance épargne liée à des fonds de placement à prime unique

- Vous profitez d'une diversification de vos investissements.
- Vous bénéficiez d'un rendement intéressant et conforme à votre stratégie de placement personnelle.
- Vous assurez la protection financière de vos proches avec le versement immédiat d'un capital en cas de décès.
- Vous privilégiez vos enfants et votre conjoint en cas de faillite ou de succession.

La partie épargne de votre prime est investie dans des fonds de placement choisis par vos soins selon votre profil d'investisseur. Les primes inhérentes au risque décès et les frais sont périodiquement prélevés sur l'avoir en fonds. En cas de vie, la valeur de l'avoir en parts de fonds de placement vous est versée. En cas de décès, nous versons le capital décès garanti.



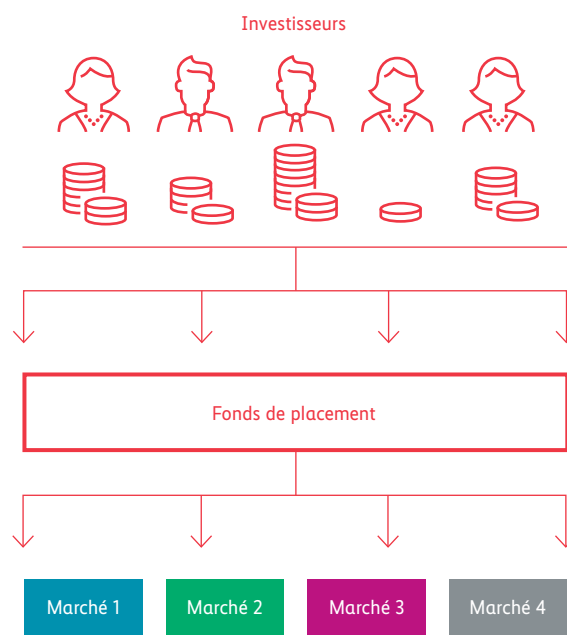
Comment fonctionne un fonds de placement ?

Un fonds de placement est le regroupement des avoirs d'un grand nombre de personnes qui est investi collectivement dans des papiers-valeurs.

L'avantage d'un fonds de placement est de vous permettre d'investir dans un large éventail de placements et de marchés diversifiés ; vous évitez ainsi le risque lié à un achat de titres individuels. Vous bénéficiez en outre d'une gestion professionnelle effectuée par des spécialistes, à un faible coût.

Il est important que le fonds de placement choisi corresponde à votre capacité et à votre propension au risque. En privilégiant un placement à long terme, les risques liés aux fluctuations de cours peuvent être diminués.

Le principe du fonds de placement



Source: Mobilière

Vue d'ensemble de l'Assurance épargne liée à des fonds de placement à prime unique

	Prévoyance liée (pilier 3a)	Prévoyance libre (pilier 3b)
Type	Assurance vie à prime unique liée à des fonds de placement	
Stratégie de placement	MobiFonds Select 30 MobiFonds Select 60 Changement de fonds possible à tout moment et sans frais.	MobiFonds Select 30 MobiFonds Select 60 MobiFonds Select 90 Changement de fonds possible à tout moment et sans frais.
Prestation en cas de vie	Valeur de l'avoir en parts de fonds de placement. Celle-ci va dépendre de l'évolution des fonds.	
Prestation en cas de décès	Capital décès garanti ou la valeur de l'avoir en parts de fonds de placement si celle-ci est plus élevée.	
Financement	Prime unique	
Désignation des bénéficiaires	Clause bénéficiaire légale	Libre choix des bénéficiaires
Avantages fiscaux	La prime, si celle-ci n'est pas financée par un transfert d'un compte 3a, est déductible du revenu imposable jusqu'à concurrence du montant fixé dans la loi. En cas de vie ou de décès la prestation versée est imposée à un taux particulièrement bas, indépendamment du reste du revenu.	Les possibilités de déduction des primes du revenu imposable sont limitées. En cas de vie, la prestation versée est exonérée d'impôts si le contrat remplit les conditions de prévoyance (durée min. de 10 ans, conclusion avant 66 ans et échéance après 60 ans). En cas de décès, la prestation versée est soumise dans certains cantons à l'impôt sur les successions. Les conjoints et descendants directs en sont souvent exemptés.

Nous sommes là pour vous. Quoi qu'il arrive.

La Mobilière vous propose diverses assurances: avec nos assurances en cas de décès ou d'incapacité de gain, nous garantissons votre sécurité financière et celle de votre famille. Et avec nos assurances épargne, nous vous aidons à atteindre vos objectifs d'épargne, quoi qu'il arrive.

En parfaite sécurité avec la Mobilière

Ancrage coopératif

De par son caractère coopératif, la Mobilière privilégie les intérêts des assurés.

Perspective à long terme

Prudente et financièrement solide, la Mobilière opère dans une perspective à long terme.

Partout à votre disposition

Grâce à la densité de son réseau d'agences générales, la Mobilière est à votre disposition partout en Suisse.

Compétente et indépendante

La Mobilière est la plus ancienne société d'assurances privée de Suisse.

[Intéressé? Trouvez
votre agence générale
sur \[mobiliere.ch\]\(http://mobiliere.ch\)](#)

En cas de divergence entre les informations de la présente description de produit et les conditions générales d'assurance applicables au contrat, ces dernières priment.

Où se procurer de la documentation?

Le contrat de fonds, le prospectus, les «Informations clés pour l'investisseur» ainsi que les derniers rapports annuel et semestriel du fonds en langue allemande peuvent être obtenus gratuitement auprès de la direction du fonds, de l'agence générale de la Mobilière la plus proche ou de la Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA, Chemin de la Redoute 54, case postale 1333, 1260 Nyon. Ces documents peuvent aussi être téléchargés gratuitement sur le site Internet www.swissfunddata.ch ou à l'adresse mobiliere.ch/asset-management.

